



10 Place de l'Église  
15270 Champs sur Tarentaine

Tél : 04 71 67 43 02

Ouvert 09h00/12h0 du mardi au samedi

13h15/16h30 le mardi

13h30/16h45 du mardi au vendredi

## **INFORMATIONS FRANCE SERVICES DE CHAMPS SUR TARENTAINE (source : services-publics.fr)**

### **Prime exceptionnelle de rentrée : qui peut en bénéficier ?**

D'un montant de 100 €, auxquels s'ajoutent 50 € par enfant à charge, cette aide mise en place exceptionnellement pour l'année 2022 s'adresse aux bénéficiaires des minima sociaux comme le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), aux allocataires des aides au logement (APL, ALF, ALS) mais aussi aux personnes touchant la prime d'activité.

Le dispositif concerne donc à la fois les personnes aux revenus modestes, les étudiants boursiers, les personnes âgées précaires et les Français percevant des APL.

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15908?xtor=EPR-100>

### **Suppression de la redevance télé dès 2022**

La contribution à l'audiovisuel public, plus couramment appelée redevance télé, est supprimée dès 2022. Cela représente une économie de 138 € par an en France métropolitaine ou de 88 € en Outre-mer. Près de 23 millions de foyers étaient redevables de cette taxe.

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15693?xtor=EPR-100>

### **Les locataires peuvent réaliser des rénovations énergétiques sans accord écrit du propriétaire**

Sans réponse écrite dans les deux mois suivant une lettre recommandée avec avis de réception qu'il aura adressée à son propriétaire, un locataire peut réaliser à ses frais certains travaux de rénovation énergétique de l'appartement ou de la maison qu'il occupe :

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15849?xtor=EPR-100>

### **Arnaques et pratiques frauduleuses : un nouveau guide de prévention**

Face à une recrudescence des fraudes et escroqueries en ligne, les services de l'État ont publié un guide de prévention contre les arnaques à destination du grand public et des entreprises.

Plus d'info : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15828?xtor=EPR-100>